Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de justice et police DFJP

Office fédéral de la justice OFJ
Casier judiciaire suisse

Casier judiciaire suisse: extrait 1 destiné aux autorités

Destinataire
Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP

But
Assurer l'exécution des peines et des mesures

Etabli par
Carole Rudaz

Données d'identification

Nom	Tawakaly	Lieux d'origine CH	
Nom de célibataire	Tawakaly	Nom parent 1	Nazari
Prénom(s)	Yosuf	Prénoms parent 1	Najiba
Date de naissance	01.01.1999	Nom parent 2	Tawakaly
Sexe	masculin	Prénoms parent 2	Yonus
Nationalités	Afghanistan	Domicile (Etat / lieu)	Suisse / 1241 Puplinge
Pays de naissance	Afghanistan	Catégorie d'étrangers	Requérant d'asile (permis N)
Lieu de naissance	Dorf Dashte Archi Distrikt Imam Saheb	Source des données	CdC-UPI

Anciennes identités

Nom	Prénom(s)	Date de naissance
Tawakaly	Yosuf	01.01.1999

Jugement 1

Date du jugement	31.08.2017
Autorité	Ministère public du canton de Fribourg
date de notification	08.09.2017
Date d'entrée en force	31.08.2017
Numéro de dossier	RBO F 17 7404 lar

Infractions

violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires
art. 285 ch. 1 aCP
Date de l'infraction: 21.07.2017

Sanctions

Amende, CHF 200.00
sans sursis exécutoire

Peine pécuniaire, 30 Jours-amende de CHF 30.00
avec sursis exécutoire, délai d'épreuve 2 an(s) à partir de/du 08.09.2017

Décisions ultérieures

D-R Révocation

Date de la décision	11.10.2019
Autorité	Cour d'appel pénal Fribourg
Numéro de dossier	-

Se rapporte à Peine pécuniaire

**En l'état actuel, le jugement 1 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
La date ne peut pas être calculée.**

Jugement 2

Date du jugement	11.10.2019
Autorité	Cour d'appel pénal Fribourg
date de notification	04.11.2019
Date d'entrée en force	11.10.2019
Numéro de dossier	501 19 88

Infractions

violence ou menace contre les autorités ou les fonctionnaires
art. 285 ch. 1 aCP
Date de l'infraction: 23.02.2018

usage illicite d'un véhicule au sens de la loi sur le transport de voyageurs
art. 57 al. 3 LTV
Date de l'infraction: 22.06.2018; 27.06.2018; 26.06.2018

contravention à la loi sur les stupéfiants
art. 19a LStup
Date de l'infraction: 06.2016-01.06.2018

lésions corporelles simples
art. 123 ch. 1 al. 1 CP
Date de l'infraction: 19.03.2018

Sanctions

Amende, CHF 300.00
sans sursis exécutoire

Peine privative de liberté, 8 mois
sans sursis exécutoire

Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

Temps de détention imputable sur la peine

316 jour(s)

Décisions ultérieures

D-MoMe Modification de la mesure

Date de la décision	07.11.2022
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-
Mesure levée	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP
Mesure	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

DU-RC Prescription de règles de conduite

Date de la décision	07.11.2022
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-

D-MoMe Modification de la mesure

Date de la décision	28.10.2021
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-
Mesure levée	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP
Mesure	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

DU-RC Prescription de règles de conduite

Date de la décision	28.10.2021
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-

D-MoMe Modification de la mesure

Date de la décision	08.10.2020
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-
Mesure levée	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP
Mesure	Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

DU-RC Prescription de règles de conduite

Date de la décision	08.10.2020
Autorité	Service de l'exécution des sanctions pénales et de la probation SESPP
Numéro de dossier	-

En l'état actuel, le jugement 2 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
La date ne peut pas être calculée.

Jugement 3

Date du jugement	22.02.2021
Autorité	Tribunal pénal de la Sarine
date de notification	12.04.2021
Date d'entrée en force	22.02.2021
Numéro de dossier	65 21 5

Infractions

incendie intentionnel
art. 221 al. 1 CP
Date de l'infraction: 27.05.2019

Sanctions

Peine privative de liberté, 7 mois
sans sursis exécutoire

Traitement institutionnel des troubles mentaux selon art. 59 CP

Motifs de la fixation de la peine

renonciation à une expulsion dans un cas de rigueur
art. 66a al. 2 CP

En l'état actuel, le jugement 3 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
La date ne peut pas être calculée.

Jugement 4

Date du jugement	12.09.2024
Autorité	Ministère public du canton de Fribourg
date de notification	13.09.2024
Date d'entrée en force	12.09.2024
Numéro de dossier	RBO F 24 4556

Infractions

lésions corporelles simples

art. 123 ch. 1 CP

Date de l'infraction: 18.01.2024

Sanctions

Peine privative de liberté, 90 jour(s)

sans sursis exécutoire

En l'état actuel, le jugement 4 ne figurera plus sur l'extrait à partir de/du:
La date ne peut pas être calculée.